

dire, une application vivante des règles de l'Évangile. Il doit donner le bon exemple : toute l'économie de la Règle du Tiers-Ordre tend à ce but. Cette Règle vise sans doute l'intérieur avant tout, mais elle demande aussi que l'extérieur soit l'image fidèle d'un intérieur formé sur le divin modèle, JÉSUS-CHRIST, qui est par excellence l'Homme séparé du monde et consacré à DIEU. Or, le bon exemple est, pour le Tertiaire, la fidélité aux prescriptions de sa Règle, qui déterminent et précisent surtout sa conduite dans l'usage des choses de ce monde et dans ses rapports avec le prochain.

Avant d'entrer dans le détail, il nous faut reconnaître qu'il n'y a rien dans les règles franciscaines qui ne soit contenu dans l'Évangile. Mais l'Évangile est lettre morte pour ceux qui vivent en dehors de son influence, et il est bien mal pratiqué par un nombre incalculable de catholiques. En promulguant la Règle du Tiers-Ordre qu'il a adaptée au besoin des multitudes, Léon XIII a entendu faire une promulgation nouvelle des préceptes de l'Évangile dont il est constitué l'apôtre et le gardien infailible. Enfants de saint François, vous devez mettre votre soin et votre gloire à vous mieux conformer, par le Tiers Ordre, à l'Évangile. Par là, vous vous reformerez vous-mêmes, vous sanctifierez vos familles et vos relations, et vous aurez ainsi contribué, dans votre sphère, à ramener la société à JÉSUS-CHRIST qui est pour elle comme pour l'individu, *la voie, la vérité et la vie*.

Dans cet entretien que je voudrais rendre aussi fructueux que possible, avec l'aide de DIEU, je m'inspirerai principalement de la doctrine de saint François de Sales, si dévot à saint François d'Assise. En le déclarant Docteur de l'Église, il y a quelques années à peine, le Saint-Siège a voulu surtout en faire le guide pratique de la piété qu'il a si bien comprise, et dont il a montré la compatibilité avec tous les états et situations de la vie, dans un langage dont rien n'égalera la grâce charmante et l'onction communicative.

Nous lisons dans la Constitution *Misericors Dei Filius* : "*Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront de tout ce qui ressent le luxe et les recherches de l'élégance et observeront, chacun suivant sa condition, les règles de la modestie.*" Saint Paul veut que les femmes dévotes (il en faut dire autant des hommes) soient revêtus d'habits bienséants, se parant avec pudicité et sobriété. Or, la bienséance des habits et autres ornements, dépend de la